

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 janvier 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à seize pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, aujourd'hui, au lendemain de la reprise de la session, je veux présenter des pétitions concernant encore la TPS, soit la taxe sur les produits et services, que rejettent les Canadiens pour la plupart.

• (1110)

Les pétitionnaires tiennent à exprimer à la Chambre des communes à quel point ils contestent l'imposition d'une taxe additionnelle sur les produits et services. Cette taxe, qui sera une taxe cachée, va s'appliquer à presque tout ce qu'achètent les Canadiens.

Les pétitionnaires estiment qu'elle va frapper durement et injustement les Canadiens à revenu faible et moyen et que son administration va imposer un lourd fardeau aux petites entreprises. Elle va constituer une ponction fiscale sans précédent, car elle va entraîner pour les Canadiens une hausse des impôts, de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter cette taxe sur les produits et services, à quelque taux qu'elle soit.

LE PROJET DE LOI C-21

M. Fred J. Mifflin (Bonavista-Trinity-Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 70 habitants des villes de Bonavista, Elliston, Melrose, Little Catalina, Catalina et Port-Union.

Le projet de loi C-21 préoccupe beaucoup ces personnes, surtout qu'il ampute l'assurance-chômage de 1,3 milliard de dollars qui étaient destinés aux programmes de développement de l'emploi dans le cadre de la Planification de l'emploi et que ces programmes servent en fait d'infrastructure à ces collectivités. Ces gens craignent en outre pour les 2,9 milliards que le gouvernement retire littéralement de l'assurance-chômage.

Ils s'inquiètent du nombre de semaines de prestations auxquelles ils auront droit. Ils s'inquiètent de la diminution prévue de 112 millions de dollars qui se concrétisera l'an prochain si ce projet de loi est adopté.

Les pétitionnaires demandent humblement le retrait du projet de loi C-21.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais également présenter aujourd'hui quelques pétitions concernant le projet de taxe sur les produits et services, qu'on devrait appeler à juste titre la taxe des pleurs et des souffrances.

Cette pétition est signée par plusieurs habitants de la grande ville de Windsor, qui est si bien représentée à la Chambre des communes par mon distingué collègue, le député de Windsor-Ouest.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux également présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition concernant la taxe sur les produits services, qui a été signée par plusieurs Canadiens.